

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Mesures en faveur des apprentis	190

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019,
- VU** le Plan de relance de l'Apprentissage,
- VU** la loi pour la «liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 impose à partir du 1er janvier 2019, un nouveau cadre législatif et réglementaire pour l'apprentissage et confie les aides en matière d'hébergement, de restauration et d'équipement professionnel aux branches professionnelles et à leurs opérateurs de compétences (OPCO).

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

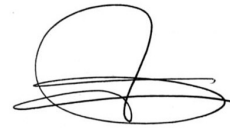
ENTENDU Jean-Claude CHARRIER, Christophe DOUGE, Violaine LUCAS, Franck NICOLON, Pascal NICOT, Pauline MORTIER, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT, Nathalie GOSSELIN, André MARTIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 370 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 190 : Mesures en faveur des apprentis.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs